

Concarneau, le 2 avril 2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE: ETAT DES LIEUX DES ACTIONS MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE COVID 19

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, le Maire-André FIDELIN souhaite informer les concarnois sur la situation locale et différentes actions mises en place dans le cadre de la crise sanitaire en cours.

Etat des décès à Concarneau :

Malgré la crise sanitaire en cours, les chiffres de la mortalité à Concarneau pour mars 2020 sont les mêmes que pour le mois de mars 2019.

Création d'un centre ambulatoire de Covid 19 pour le territoire de CCA :

La Municipalité a mis à disposition le rez-de chaussée du Pôle Nautique à un groupement de médecins généralistes souhaitant créer un centre ambulatoire Covid 19 pour les patients du territoire CCA. Ce centre disposera d'un secrétariat dédié et de deux salles de consultation, cependant, le centre ne recevra pas le public sans rendez-vous, les patients seront envoyés au centre uniquement par l'intermédiaire de leur médecin généraliste, ce qui permet aux médecins de poursuivre dans leur cabinet habituel, le suivi des autres pathologies de la patientèle (et sans risque de contamination de Covid 19 entre patients).

Les marchés et les Halles:

Le marché du vendredi matin en centre-ville est ré-ouvert de 8h à 12h depuis le 3 avril dernier, mais réservé aux producteurs alimentaires locaux. A la demande de la Préfecture, le marché est organisé en format réduit et entièrement clos de barrières, avec consignes sanitaires maximales. Il y a actuellement 8 commerçants.

Le marché de Beuzec a été ré-autorisé le mardi de 15h30 à 18h pour les maraîchers (mais un seul à la fois, il y a donc une alternance chaque mardi).

Le Pizzaiolo est présent pour sa part de 18h à 21H tous les mardis.

Les Halles sont ouvertes le matin, avec des consignes de sécurité strictes.

Portage de repas :

Suite aux appels de la municipalité pour venir en aide aux personnes fragiles, isolées, il y a désormais 55 inscrits au lieu de 35 en période hors pandémie. La cuisine centrale est très mobilisée car elle prépare plus de 1000 repas par semaine (y compris le week-end).



Concarneau, le 2 avril 2020

Le portage de repas est toujours possible pour les personnes qui le souhaitent pour les repas du midi, du soir et du week-end. Pour en bénéficier, les personnes peuvent s'inscrire auprès du PA/PH en appelant le 02 98 50 11 81.

Accueil des enfants des personnels en charge de la gestion de la crise sanitaire (personnel soignant, police, pompiers,...) :

-La Maison de la Petite Enfance accueille 3 enfants.

-Pour les plus grands, il y avait 2 sites de regroupement pour une dizaine d'enfants : l'école du Rouz et l'École de Kérandon. A compter de mardi prochain, l'accueil des enfants sera regroupé à l'École de Kérandon uniquement. Les enfants qui sont accueillis, sont pris en charge le matin et le soir par les personnels de la Ville, et durant le temps scolaire par les enseignants.

La Municipalité avait proposé d'organiser ces temps d'accueils sur les week-ends et/ou la nuit pour les personnels soignants, pour l'instant il n'y a pas eu de demande en la matière sur le territoire de CCA.

Ce service est gratuit pour les familles qui souhaitent en bénéficier.

-Lancement par le Service Education -Jeunesse d'un site éphémère et local pour garder le contact avec les familles - « TA TA TA LAM »

Afin de garder le lien avec les parents et les enfants accueillis habituellement dans les structures (maison de la petite enfance, accueils de loisirs, espace jeunes, accueils périscolaires...), de proposer des ressources locales, de valoriser les initiatives locales portées par les acteurs locaux, d'offrir la possibilité aux familles qui le souhaitent de contribuer à la démarche, le Service Education-Jeunesse a lancé un site internet éphémère TA TA TA LAM accessible via le Portail Famille du site www.concarneau.fr

Ta ta ta lam...

Un site éphémère et local pour les parents et les enfants, pour rythmer le quotidien de cette période de confinement et garder le lien, à Concarneau.

Un site sans prétention, mais construit avec beaucoup d'entrain, de créativité... par tous les professionnels de la Direction Education Jeunesse volontaires, motivés.



CCAS :

Il y a actuellement 37 agents du CCAS qui travaillent avec les associations locales et effectuent les livraisons de denrées aux personnes fragiles ou isolées. 350 personnes sont aidées actuellement à domicile et avec les colis alimentaires d'urgence, cependant les stocks du CCAS sont bas malgré l'aide de nombreuses entreprises qui ont fourni des denrées et que la municipalité remercie vivement. Les entreprises qui disposent de stocks non utilisés peuvent toujours les remettre au CCAS en contactant le 02 98 60 52 40 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

L'accueil du CCAS est toujours ouvert au public du lundi au vendredi de 11h à

Concarneau, le 2 avril 2020

12h. Le reste du temps, le CCAS reste joignable par téléphone de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au 02 98 60 52 40.

Résidence autonomie « Les Filets Bleus » :

Les résidents sont confinés et les repas sont préparés par la Cuisine centrale. Il n'y a pas de cas de covid 19, les entrées et venues du personnel sont restreintes afin ne pas prendre de risques sanitaires.

Services d'aide à domicile :

L'activité est maintenue pour les actes essentiels de la vie quotidienne : préparation de repas, courses et levers/couchers. Les missions d'entretien du logement sont suspendues cependant les demandes spécifiques sont étudiées au cas par cas. Le lien avec les bénéficiaires est maintenu par des appels téléphoniques réguliers.

Service Portage de courses :

Le CCAS et la Croix-Rouge ont mis en place un service de portage de courses pour les personnes confinées, âgées, malades, en difficulté chez elles.

Recensement des personnes fragiles, isolées :

La Municipalité invite les personnes isolées ou en difficulté à se faire recenser auprès du Service PA/PH en appelant le 02 98 50 11 81. Des agents les contacteront régulièrement par téléphone et des aides logistiques ou alimentaires pourront leur être apportées.

Les déchets :

Le Maire en tant que Président de CCA rencontre régulièrement l'ensemble des ripeurs. Les conditions de travail ne sont pas faciles et ils sont confrontés à de nombreux actes d'incivisme, dépôts sauvages de sacs déchiquetés, non fermés, des tontes de gazon dans les poubelles...

Voici pour rappel les différentes consignes.

TRI SELECTIF

Le centre de tri des emballages ménagers ayant à ce jour suspendu son activité, la collecte du tri sélectif en bacs (ou sacs) jaunes n'est pour l'instant plus assurée. Nous conseillons aux usagers qui en ont la possibilité de conserver leurs emballages jusqu'à la reprise des collectes en porte à porte. Pour les personnes qui n'auraient la place chez eux, ils peuvent les déposer dans le bac à ordures ménagères.

ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères en porte à porte est maintenue à raison d'une fois par semaine : les bacs doivent être présentés aux endroits habituels. Commune de Concarneau secteurs habituellement collectés 2 fois par semaine : présentation des bacs à la collecte le lundi soir. secteurs habituellement collectés 3 fois par semaine : présentation des bacs à la collecte le mardi soir. - La collecte du verre est maintenue. - Les colonnes enterrées peuvent être utilisées sauf pour le tri sélectif. Rappel des consignes

Concarneau, le 2 avril 2020

de collecte - Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs fermés dans les bacs ou colonnes. Les sacs ne doivent en aucun cas être laissés à même le sol : ils risquent d'être déchirés et leur collecte à la main par les agents de CCA pose des problèmes sanitaires.

- Les emballages ménagers peuvent être conservés à domicile, dans la mesure du possible, sinon être déposés dans les ordures ménagères.

- Les déchets sanitaires (mouchoirs, masques, gants,...) doivent être déposés en sac, remis dans un second sac fermé, afin d'éviter tout risque de contamination.

- Les déchets végétaux ne doivent pas être déposés dans les bacs à ordures ménagères mais peuvent être gérés dans votre jardin.

Le guide pratique « Mon jardin malin » est téléchargeable en ligne sur le site CCA page Déchets / rubrique Je réduis mes déchets : <https://www.concarneau-cornouaille.fr/vivre-ici2/vos-dechets/1162-je-reduismes-dechets>

- Les déchets de type encombrants ne doivent en aucun cas être laissés sur la voie publique. Il est en de même pour tout type de déchets. Ces dépôts sauvages sont passibles de sanctions par la loi.

Regroupement de bacs individuels Afin de faciliter le travail des agents de collecte, Concarneau Cornouaille Agglomération demande aux usagers particuliers de regrouper leurs bacs individuels dans la mesure du possible et sans gêner la circulation. Le respect de ces consignes vise à permettre l'élimination des déchets et notamment l'incinération.

Pensons à préserver notre cadre de vie en ne déposant pas de déchets en dehors des emplacements prévus.

La Municipalité et CCA remercient les concarnois pour le respect de ces mesures qui visent à protéger les agents de collecte qui continuent de travailler sur le terrain, au service de la population.

**Le Maire,
André FIDELIN**